

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Proposition de compte rendu de la réunion SAGE Sambre « Commission Locale de l'Eau » du 20 décembre 2006

ORDRE du JOUR

- Bilan de l'avancée du SAGE de la Sambre : état des lieux et diagnostic
 - Bilan des groupes de travail
 - Orientations budgétaires 2007
 - Questions diverses
-

Etaient présents :

Représentants de la structure porteuse du SAGE

Nom, Fonction	Organisme
Madame Valérie ORANGER-DUBOIS, Directrice Adjointe	Parc naturel régional de l'Avesnois
Mademoiselle Perrine PARIS, Chargée de mission	Parc naturel régional de l'Avesnois
Monsieur Robin LE MENN, Assistant d'étude	Parc naturel régional de l'Avesnois
Madame Karine BREGONZIO, Secrétaire	Parc naturel régional de l'Avesnois

Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux 10 représentants sur les 22 membres du collège

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur Paul RAOULT, Président de la CLE	SIDEN France
Madame Anne-Marie STIEVENART, Vice- Présidente de la CLE, Présidente du Syndicat Mixte des Espaces Naturels Régionaux	Conseil Régional Nord Pas de Calais
Monsieur GAVERIAUX, Vice-Président de la CLE	Communauté de Communes Rurales des deux Helves
Monsieur BETHENCOURT, Maire de Liessies	Syndicat mixte du Parc du Val Joly
Monsieur FELBACQ, Maire de Bergues- sur-Sambre	Mairie de Bergues sur Sambre
Monsieur GRIMBERT, Conseiller municipal d'Anor	Communauté de Communes Action Fourmies et Environs
Monsieur HENNEQUART, Maire de Mazinghien	Mairie de Mazinghien
Monsieur LEBECQ, Maire de Semeries	Communauté de Communes du Pays d'Avesnes

Monsieur NAVARRE, Maire de Wallers-Trélon	Communauté de Communes du Guide du Pays de Trélon
Monsieur NAVEAU, Maire de Sains du Nord	Parc naturel régional de l'Avesnois
Monsieur ROCHE, Maire de Rousies	Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

6 représentants sur les 11 membres du collège

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur BARAS, Vice-Président de la CLE	Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur BROUWER*	Fédération Départementale des Chasseurs du Nord
Monsieur CABARET*	Associations Syndicales Autorisées de Drainage
Monsieur COLLIN, Président	Association des propriétaires fonciers et bailleurs du Nord
Monsieur DANLOUX	Fédération Nord Nature
Monsieur DE CHAMBURE	Association des propriétaires fonciers et bailleurs du Nord
Monsieur GEORGE	Associations Syndicales Autorisées de Drainage
Monsieur PINELLE	Fédération Départementale des Chasseurs du Nord
Monsieur POULAIN	UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction)

* Non membre de la CLE, ni titulaire, ni suppléant

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

9 représentants sur les 11 membres du collège

Nom	Organisme
Madame AUBERT	Agence de l'Eau Artois Picardie
Madame DUCANCHEZ	Préfecture du Nord
Monsieur LUCCHETTA	Conseil Supérieur de la Pêche
Monsieur MAROUSE	Conseil Supérieur de la Pêche
Monsieur MARTIN	DDAF du Nord
Monsieur PASTERNAK	Office National de la chasse et faune sauvage
Monsieur SARELS	DRIREN
Monsieur VALET	MISE du Nord
Monsieur CHAFFAI	DDE du Nord

Avec 25 titulaires présents ou représentés, le quorum (30 titulaires présents ou représentés) n'est pas atteint.

Introduction de **Monsieur RAOULT**, président de la CLE :

Monsieur RAOULT souhaite la bienvenue à l'assistance et fait la synthèse des lectures de la loi sur l'eau à l'assemblée nationale et au sénat. Le volume d'argent géré par l'agence de l'eau Artois-Picardie passera de 12 milliards d'euros à 14 milliards d'euros. Le conseil général n'aura pas de recette propre. Le fonds national d'adduction d'eau (FNDAE) est supprimé alors qu'il profitait largement aux zones rurales. Ainsi au niveau de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, 1 milliard d'euros devraient être directement attribués aux zones rurales (l'objectif étant d'attribuer à ces zones environ 20% de l'enveloppe).

Il est instauré une taxe sur les eaux pluviales et sur les ruissellements, à la libre disposition des collectivités, dont les modalités de mise en oeuvre seront instaurées par décret (coût de la taxe par mètre carré ; à partir de combien de mètres carrés applique-t-on la taxe ?).

Cette loi contient également une redéfinition du concept d'eau libre et d'eau close. Cela implique que certains ne vont plus payer la taxe piscicole.

Les modalités de calcul de la redevance de l'Agence de l'Eau seront liées à l'utilisation de l'eau (distinction des utilisations domestique, agricole et industrielle).

Enfin les SAGE vont être renforcés pour devenir opposables aux tiers.

Monsieur RAOULT procède ensuite à l'appel et présente l'ordre du jour.

I- Bilan de l'avancée du SAGE : présentation de **Perrine PARIS** (Cf. document PowerPoint ci-joint)

Il y a 3 phases dans un SAGE :

- phase préliminaire
- phase d'élaboration (elle-même en 6 étapes : Etat des lieux, Diagnostic global, Tendances et scénarios, Choix de la stratégie, Les produits du SAGE, Validation finale)
- phase de mise en oeuvre et de suivi.

Nous en sommes à la deuxième phase depuis le 2 décembre 2004, date d'installation de la CLE. Depuis, il a été demandé de concilier la rédaction du SAGE (état des lieux) et les actions concrètes de sensibilisation.

Méthodologie de l'état des lieux et du diagnostic :

L'état des lieux est une description du fonctionnement et de l'état des milieux, des usages et des acteurs associés alors que le diagnostic permet, à partir de l'état des lieux, d'identifier les causes de dysfonctionnement de la ressource en eau et des milieux aquatiques que ce soit au niveau qualitatif ou quantitatif.

Pour l'état des lieux, chaque thème (qualité des eaux superficielles, agriculture, industrie...) a été abordé de manière approfondie dans un document spécifique. Il a été rédigé à partir des données disponibles. Un appel aux acteurs du SAGE pour obtenir des données a été réalisé en groupe de travail à partir de 2004, puis a fait l'objet de courriers de relance. Une analyse a été réalisée par nos soins. Celle-ci a été corrigée, amendée voir re-rédigée par des experts de la thématique (une dizaine par thème).

Pour le diagnostic, nous avons voulu que la rédaction soit partagée avec l'ensemble des acteurs du SAGE intéressés. Une première version est réalisée par nos soins en croisant les résultats des différents états des lieux. En groupe de travail, après une information sur notre analyse, nous demandons à chacun (en petit groupe) de réaliser une analyse à partir de ses propres connaissances. Par exemple : quels sont les points positifs et négatifs de l'activité humaine sur la qualité des cours d'eau du territoire sur le bassin versant de la Sambre ? Le croisement de ces 2 types d'analyses constitue un diagnostic qui est corrigé par le groupe de travail.

Etat des lieux : avancée des thèmes abordés

A terminer

Risque d'inondation & Gestion quantitative des eaux superficielles : en cours

Les loisirs : en cours

Plans d'eau et mares : en cours

Eaux souterraines : Pas commencé, mais il s'agit de réaliser une synthèse des 2 études réalisées par S. GAULT et J. BEGUIER (3 jours)

Ouvrages hydrauliques : Pas commencé, mais il s'agit de réaliser synthèse de l'étude réalisée par P. TIMMERMAN (2 jours)

Envoyé aux partenaires pour correction

Entretien des cours d'eau

Gestion piscicole

Prélèvement des eaux : attente des retours

Alimentation en eau potable : attente des retours

Intégration des corrections en cours

Zones humides : modifications des partenaires à intégrer

Terminé

Epandage

Qualité des eaux superficielles

Agriculture

Industrie

Assainissement

Perrine PARIS montre à l'assistance les différentes fiches d'état des lieux réalisées.

Diagnostic

Une première réunion sur le diagnostic a eu lieu le 23 novembre 2006. Elle a permis de mettre en relation l'activité humaine (agriculture, assainissement, industrie, épandage..) sur la qualité des cours d'eau. La rédaction de la synthèse de ce travail est en cours. Une proposition de diagnostic sera envoyée, courant janvier, pour correction à l'ensemble des personnes présentes et/ou intéressées.

Une fiche a été distribuée en début de séance à ce propos pour que les personnes intéressées puissent disposer des différentes fiches d'état des lieux et participer à la rédaction du diagnostic.

Les réunions de diagnostic sur les autres thèmes (eaux souterraines, milieux aquatiques...) débiteront en février 2007.

Réactions

Monsieur LUCHETTA demande quels paramètres ont été pris en compte pour réaliser l'état des lieux de la qualité des cours d'eau ; il aimerait savoir en particulier si les aspects écologiques ont été traités.

Perrine PARIS répond que cet état des lieux se base sur les paramètres physico-chimiques, physiques, chimiques et hydrobiologiques des cours d'eau. Concernant les aspects écologiques et hydromorphologiques, un gros travail de re-rédaction a été effectué par la Fédération Départementale de Pêche du Nord, se basant sur le plan départemental pour la préservation des milieux aquatiques et la gestion piscicole du Nord (PDPG 59).

II- Groupes de travail : Présentation de Perrine PARIS

Groupe Eaux Souterraines

Président : M. GAVERIAUX, Maire de Grand Fayt

Projet de reconquête de la qualité de l'eau

Objectif

- Diminuer les pollutions des eaux souterraines
- Accompagner la profession agricole dans ces changements de pratique

Contexte

Au départ, il y avait 2 projets de lutte contre les pollutions des eaux souterraines en cours sur le territoire : le projet du Groupe Régional contre la Pollution Phytosanitaire des Eaux (GRAPPE), maîtrise d'ouvrage SIDEN France, et le projet partenarial PNR/Gabnor au sein du programme d'action du Pays (poursuivre les actions en cours, coordination...).

Aujourd'hui, suite à l'élaboration du 9^{ème} programme par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, ces deux projets n'en forment plus qu'un, c'est un projet de reconquête de la qualité de l'eau sur 8 communes autour de Sars Poteries, à partir d'un diagnostic multi-pressions. La maîtrise d'ouvrage est confiée au SIDEN France.

Comité de pilotage technique

Mme LEFEBVRE du SIDEN, Mlle DESMARTEZ du GRAPPE, Mlle PARIS et M. LESAGE du PNR Avesnois, M. GLACET et M. LECAT de la Chambre d'Agriculture du Nord, Mlle DUFLOCH de l'ADARTH, Mlle DE MEY et M. LABRUNE du GABNOR, Mme GRUSON du Pays Sambre Avesnois, M. VICTOR de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP).

Les avancées

Au niveau agricole : une journée de sensibilisation a eu lieu le 4 juillet avec une trentaine d'agriculteurs participants. 7 agriculteurs se sont engagés dans un diagnostic de leur exploitation (Phytosanitaires-Nitrates et/ou technico-économique).

Au niveau des collectivités et des industries : seul le travail sur les phytosanitaires a commencé dans le cadre du GRAPPE. Il s'est tenu une réunion de sensibilisation des élus le 4 octobre 2006, où la mobilisation des élus a été faible.

Sur les autres sujets, le cahier des charges du diagnostic global à réaliser n'est pas finalisé. Le SIAN s'est néanmoins engagé à réaliser un diagnostic poussé concernant l'assainissement (collectif comme non collectif) de ces 8 communes.

Elaboration de la carte de vulnérabilité pour tous les synclinaux

La carte de vulnérabilité a été réalisée à partir des deux études de S. GAULT et J. BEGUIER.

Perrine PARIS présente cette carte à l'assemblée ainsi que les deux études.

Une fiche a été distribuée en début de séance à ce propos pour que les personnes intéressées par ces études puissent en disposer.

Envoi aux mairies et aux exploitants agricoles de la carte des périmètres de protection des captages avec le règlement associé

L'envoi a été réalisé. Toutes les communes n'ont pas répondu, loin de là. Donc un stagiaire prendra le relais sur le sujet en 2007 ou 2008.

Une réunion prochaine du groupe de travail

Prévue en février.

Ordre du jour :

- Diagnostic : eaux souterraines / prélèvements (rappel qualité)
- Information sur le projet multi-pressions

Président : **M. DORCHIES**, Représentant du Syndicat Mixte du Val de Sambre (SMVS)

Réalisation d'un schéma des barrages

Contexte :

Disposition C9 du SDAGE : « Dans le cadre des SAGE, réaliser un schéma des barrages en précisant les ouvrages à démanteler, les ouvrages à aménager et les modalités de gestion à apporter »

Avancée

Une étude recensant les ouvrages sur la Sambre, les 2 Helpes et la Solre a été réalisée en 2006 par Pierre TIMMERMAN.

Perrine PARIS présente cette étude à l'assemblée.

Une fiche a été distribuée en début de séance à ce propos pour que les personnes intéressées par cette étude puissent en disposer.

Organisation d'une journée d'information sur la gestion de l'eau en milieu urbain

Cela a été annulé du fait de la charge de travail en 2006.



Journée à organiser en 2007 et à coupler avec la création d'une fiche technique au sein du PNR sur le sujet

Lancement d'une étude sur la caractérisation hydraulique des zones humides afin de mettre en place un schéma de restauration des zones humides



Cahier des charges à réaliser en janvier 2007 pour un lancement de la procédure de marché public en février et un commencement de l'étude en mars

Dernier groupe de travail

Il a eu lieu le 23 Novembre 2006, il a permis de présenter l'état des lieux et surtout de construire ensemble le diagnostic du territoire concernant la qualité des cours d'eau et l'impact des activités humaines sur celle-ci.

Réactions

Madame **AUBERT** demande, à propos de la carte des barrages, la raison pour laquelle aucun ouvrage n'apparaît sur la partie du bassin versant située dans l'Aisne.

Perrine PARIS répond que la priorité a été donnée aux cours d'eau principaux dont la qualité physique a pu être estimée à partir du Système d'Evaluation de la Qualité Physique (SEQ-Physique) : ce sont les deux Helpes et la Solre. En effet, le SEQ-Physique mis en œuvre par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a permis de mettre en évidence un impact important des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau de l'Avesnois.

Président : **M. BARAS**, Président de la Fédération de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique du Nord

Cartographie précise des zones humides

Contexte

Cette demande de cartographier la localisation des zones humides a été validée au sein du groupe milieux aquatiques le 28 février et par la CLE du 4 mars 2005. En effet, les données manquent sur les zones humides de la vallée de la Sambre.

Avancée

La demande de subvention a été réalisée et a été acceptée.



Cahier des charges à réaliser en janvier 2007 pour un lancement de la procédure de marché public en février et un commencement de l'étude en mars

Prochaine réunion du groupe de travail

Prévue en Février 2007

Ordre du jour :

- Diagnostic

Il faudra également prévoir une réunion du groupe expert zones humides pour la validation du cahier des charges de l'étude sur les zones humides.

Présidente : **Mme Anne-Marie STIEVENART**, Conseillère Régionale, Présidente du Syndicat Mixte des Espaces Naturels

Un forum sur les pratiques agricoles à destination des élus et techniciens

Un partenariat avec la Chambre d'agriculture, l'ADARTH et le Gabnor a permis d'organiser une journée de sensibilisation intitulée : « Préservation de la ressource en eau et agriculture en Avesnois », le 6 juin 2006.

La matinée était consacrée aux pratiques agricoles et au lien avec la ressource en eau (Evolution de l'Agriculture Avesnoise par Camille DUFLOCH de l'ADARTH, Politique agricole française et européenne par M. GUERMONPREZ de l'ISA, Mise aux normes des bâtiments d'élevage par M. FLAMENT et techniques culturales alternatives par M. GLACET de la Chambre d'Agriculture du Nord, Bilan des mesures agri-environnementales par M. DHUIEGE du PNR de l'Avesnois, projet de limitation des pollutions par Mlle PARIS du PNR de l'Avesnois, L'agriculture biologique par Mlle DE MEY du Gabnor et M. PRZESZLO, agriculteur)

L'après-midi a été consacrée à la visite de 2 exploitations agricoles :

- GAEC Alain BRASSART, Thierry et Nathalie OTTEVAERE à Landrecies : Elevage allaitant, cultures, pratique du compostage et collecte des bâches plastiques
- Christelle COMTESSE à Boulogne sur Helpe : Elevage laitier en système herbe, mise aux normes des bâtiments d'élevage

60 personnes étaient présentes (*cf. annexe n°1*).

Création du site Internet

Contexte Global : La création du site Internet SAGE s'inscrit dans la refonte complète du site Internet du PNR de l'Avesnois et de ceux des autres PNR de la Région NPDC

Objectifs :

- Un outil de communication avec les partenaires du SAGE (compte-rendu, date de réunion...)
- Un outil de sensibilisation du grand public

Avancées:

- Validation en groupe de travail des maquettes

Le circuit d'Obrechies

Contexte Global :

En 2005, une exposition sur les enjeux de l'eau du territoire a été réalisée dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Sambre (SAGE Sambre) afin de sensibiliser la population.

En 2006, un projet de sensibilisation des habitants sur la notion de bassin versant a été validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sambre le 17 mars 2006. Réalisé en partenariat avec le CPIE Bocage de l'Avesnois, il prendra la forme d'un circuit de découverte sur la commune d'Obrechies.

Objectifs :

- Un outil de sensibilisation du grand public à la notion de bassin versant

Avancées :

- Validation en groupe de travail du public cible, des thématiques
- Validation sur le terrain et avec le maire de la position des bornes
- Une réunion est prévue fin janvier 2007 sur les textes des bornes

La sensibilisation dans le cadre du SAGE

Suite à la réalisation du diagnostic, il est prévu de réaliser un toutes boîtes (un « Nous vous ils ») à destination des habitants. Il est prévu d'y travailler en groupe de travail dès février 2007.

La concertation avec les élus et la population dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)

La concertation sera réalisée par le CPIE Bocage de l'Avesnois. Suite à diverses rencontres et échanges avec le CPIE, celui-ci nous présentera sa méthode de concertation lors d'un prochain groupe de travail.

Prochaine réunion du groupe de travail

Prévue en Février 2007

Réactions

Madame AUBERT souhaite connaître le détail des lieux ayant accueilli l'exposition sur l'eau et aimerait savoir où elle se trouve en ce moment.

Perrine PARIS répond que l'exposition se trouvera à Boué en janvier 2007 et qu'elle sera accueillie dans les communes suivantes : cf. liste en *annexe 2*.

III- Budget : présentation de Perrine PARIS

Orientation budgétaire pour l'année 2007

N° d'action	Programme	Montant €TTC	Partenaires financiers			
			SM PNRA	Agence de l'eau Artois Picardie	Conseil Général du Nord	Conseil Régional du Nord Pas de Calais
N°1	Animation SAGE	36 000	10 800	25 200	Pas de co-financement	
N°2	Ingénierie SIG (base de données belgo-française)	30 000	9 000	15 000	Pas de co-financement	6000
N°3	Etude (étang, qualité...)	20 000		10 000	5 000	5 000
N°4	Organisation de la concertation (doc de sensibilisation ...)	20 000		10 000	5 000	5 000
	½ poste de secrétariat (12 600 euros)					
	2/3 poste de chargée de mission eau (26 464 euros)					
	TOTAL		19 800	60 000	10 000	16 000

IV- Projet interreg sur le bassin versant franco-belge

Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu

La rencontre des coordinateurs du SAGE Sambre et du Contrat de Rivière Sambre & Affluents a eu lieu lors d'une visite de terrain organisée dans le cadre d'un programme d'initiative communautaire Interreg III intitulé « Promotion et mise en œuvre d'aménagements verts participatifs en zone transfrontalière ».

Depuis, de nombreuses réunions ont été menées dès décembre 2004 : 1 décembre 2004, 11 mai 2005, 17 août 2005, 11 octobre 2005, 22 novembre 2005, 2 février 2006, 13 janvier 2006, 10 février 2006, 17 mai 2006, 24 août 2006.

Elles ont été organisées avec les différents partenaires de la gestion de l'eau de part et d'autre de la frontière : Maison Wallonne de la Pêche (B), Fédération du Nord des Associations Agréées de Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques (F), MRW¹ – DGRNE² – DNF³ (B), Fédération Provinciale des Pêcheurs du Hainaut - FPPH (B), Département du Nord (F), Syndicat Mixte du Val Joly (F), Les Lacs de l'Eau d'Heure ASBL⁴ (B), Agglomération Maubeuge Val de Sambre (F), Espace Environnement Charleroi (B), CPIE⁵ Bocage de l'Avesnois.

Le projet Interreg

Un dossier a été rédigé afin de clarifier le projet et permettre à chacun des partenaires de se positionner.

Les 5 volets retenus :

- 1- Volet n° 1 : Connaissance – Phase de diagnostic : Etablir un état des lieux commun en fonction des données disponibles : Une synthèse de l'existant, une comparaison des indicateurs, une base de données communes, un document de synthèse cartographique, un protocole commun d'évaluation de la qualité des étangs et lacs
- 2- Volet n°2 : Sensibilisation citoyenne : Réalisation d'un périodique belgo-français, sensibilisation aux enjeux de l'eau au travers des écoles de pêche, un sentier d'interprétation le long de la Sambre transfrontalière, une communication commune aux trois lacs du sous-bassin hydrographique, sensibilisation des élus
- 3- Volet n°3 : Restauration et/ou création des annexes fluviales : Réalisation d'une méthodologie commune de restauration et/ou création d'annexes alluviales, restauration et/ou création d'annexes alluviales
- 4- Volet n°4 : Optimisation de la biodiversité : Etablissement et mise en œuvre d'une méthodologie commune des plans de gestion piscicole, rétablissement de la libre circulation, formation des techniciens d'entretien de rivière, gestion durable des lacs (mise en place d'une démarche éco-responsable commune, programme de mesures), complément du réseau de suivi de la qualité biologique
- 5- Volet n°5 : Animation : Création d'un comité belgo-français, coordination technique du projet transfrontalier sur le sous-bassin hydrographique de la Sambre

Actuellement la Fédération de Pêche du Nord (F), Initialités (F) et Espace Environnement (B) sont positionnés pour être chef de file. Une réunion aura lieu le 30 janvier 2007 pour déterminer un chef de file unique ainsi que le rôle de chacun.

¹ Ministère de la Région Wallonne

² Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement

³ Direction Nationale de la Forêt

⁴ Association Sans But Lucratif

⁵ Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement

Réactions

Monsieur DANLOUX demande quelles sont les limites belges du bassin versant franco-belge.

Perrine PARIS explique que ce bassin versant s'étend jusqu'à Namur et que sur la Sambre Belge existent deux contrats de rivières, qui équivalent en Belgique à des SAGE. Ainsi, l'ensemble du bassin versant franco-belge de la Sambre est couvert par des démarches de gestion intégrée de l'eau, qui seront associées dans ce projet Interreg.

Madame AUBERT demande quel est le montant prévisionnel de ce projet, car il n'apparaît pas sur le tableau des orientations budgétaires présenté auparavant.

Perrine PARIS explique que le montant n'apparaît pas car il s'agit d'un budget a minima. De plus, certains volets seront portés financièrement par d'autres partenaires du fait de leur compétence.

Monsieur DANLOUX demande si la situation sera identique à celle du district hydrographique du bassin de l'Escaut.

Perrine PARIS répond par l'affirmative, à ceci près que le district hydrographique du bassin de l'Escaut possède une structure juridique internationale car il s'agit d'un bassin pilote au niveau européen.

Monsieur COLLIN demande si toutes les Commissions Locales de l'Eau des SAGE du bassin Artois-Picardie sont installées.

Madame AUBERT répond que seuls les SAGE Marque-Deûle et Escaut n'ont pas encore installé leurs Commissions Locales de l'Eau.

Monsieur COLLIN demande quelles en sont les raisons.

Perrine PARIS répond que le problème du SAGE Escaut est qu'il ne dispose pas pour l'instant de structure porteuse.

Monsieur COLLIN demande si l'union Européenne va continuer à financer les SAGE via le FEDER ou le FEADER.

Perrine PARIS répond par la négative. Le SAGE de la Sambre disposait de subventions européennes uniquement parce que son territoire était classé en objectif 1. Aujourd'hui le territoire n'est plus en objectif 1 donc il faut recourir à un projet Interreg pour obtenir des financements européens.

Monsieur COLLIN explique que d'après les orientations budgétaires présentées, l'avenir du SAGE apparaît précaire car les moyens humains sont essentiellement des Contrats à Durée Déterminée. Il pose la question de la pérennisation de la démarche du SAGE.

Perrine PARIS répond que le Parc naturel régional de l'Avesnois et ses partenaires financiers se sont engagés à financer les postes jusqu'à la phase d'élaboration du SAGE. En ce qui concerne sa mise en œuvre, les actions seront portées par les différents partenaires du territoire.

Il existe deux solutions :

- ou bien on s'appuie sur les diverses structures existantes sur le bassin versant ;
- ou on crée un syndicat mixte à l'échelle du bassin versant avec l'ensemble des compétences adéquates : un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Perrine PARIS explique que cette question a été posée lors de la réunion du 23 novembre 2006 par les élus du Solrésis car il n'existe pas de structure d'entretien des cours d'eau sur la Solre, ce qui pose problème notamment dans la gestion des inondations. Plusieurs élus ont donc demandé d'entamer une réflexion sur les EPTB.

Les EPTB sont des syndicats mixtes ouverts. Le parc en est un également, donc pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups. Le problème est qu'au sein du comité syndical du parc siègent aussi des chambres consulaires, ce que ne permet pas la création d'un EPTB.

Perrine PARIS informe qu'il n'existe qu'un EPTB dans le Nord-Pas de Calais, situé sur l'Authie. Il prend la forme d'une Institution Interdépartementale préexistante qui a obtenu le label EPTB.

Sur le bassin versant de la Sambre, en l'absence d'Institution Interdépartementale, il faudrait créer un syndicat mixte ouvert spécifique, qui prendra par la suite le label d'EPTB.

Monsieur ROCHE estime qu'une grosse difficulté du territoire est que plusieurs intercommunalités ont les mêmes compétences.

Perrine PARIS acquiesce. Il existe par exemple pour l'entretien des cours d'eau deux structures qui ont compétence, le Syndicat Mixte des deux Helves et le Syndicat Mixte du Val de Sambre.

En ce qui concerne la prévention des inondations sur la Solre par exemple le Syndicat Mixte du Val de Sambre en aval et la Communauté de Communes de la Solre, Thure et Helpe en amont ont tous deux compétence. Cela pose problème car les financeurs refusent de soutenir les projets de lutte contre les inondations sur ce bassin versant à cause de la non prise en compte de la dimension globale du bassin versant (pas de structure unique sur le bassin versant).

Perrine PARIS explique ensuite que l'objectif de l'EPTB n'est pas de se substituer aux structures existantes mais bien de s'appuyer sur celles-ci. Toute la difficulté résidera dans la rédaction des compétences de cet EPTB.

Monsieur COLLIN demande de quelle façon la Commission Locale de l'Eau va s'articuler avec cet EPTB.

Monsieur MARTIN explique que la CLE doit continuer à faire vivre le SAGE. L'EPTB aura compétence sur le même périmètre que le SAGE donc il y a complémentarité CLE / EPTB. La loi sur l'eau de 1992 a institué les commissions locales de l'eau, mais prévoyait également les communautés locales de l'eau qui étaient habilitées à suivre les travaux de mise en œuvre des SAGE. Il s'avère que ces communautés locales de l'eau ne sont plus adaptées actuellement et que les EPTB devraient se substituer aux communautés locales de l'eau pour suivre les travaux des SAGE.

Monsieur MARTIN propose à Perrine PARIS de lui communiquer un descriptif juridique à ce sujet.

Madame AUBERT complète en disant qu'une fois le SAGE approuvé, la CLE doit rendre compte chaque année à l'Agence de l'eau Artois Picardie des opérations engagées grâce au tableau de bord du SAGE. C'est une obligation réglementaire.

Monsieur ROCHE demande comment la CLE peut aboutir à la constitution d'un EPTB.

Perrine PARIS explique que cette décision doit être prise par les élus et propose d'approfondir la question pour qu'une décision soit prise lors de la prochaine réunion de la CLE.

Monsieur RAOULT dit que les EPTB ne sont pas des structures développées dans le Nord-Pas-de-Calais, il n'en existe qu'un sur l'Authie, très récent. Par contre dans le Sud Ouest les EPTB sont largement développés. Il informe que lui et **Monsieur BARAS** ont pris des contacts, notamment avec le Sénateur CASEAU qui a fondé la fédération nationale des EPTB.

Monsieur RAOULT propose d'envoyer une délégation d'élus du bassin versant de la Sambre pour étudier les modalités de mise en œuvre d'une telle structure dans le cadre du SAGE de la Sambre.

Monsieur ROCHE, Monsieur DORCHIES, Monsieur DANLOUX, Monsieur BARAS et Monsieur HENNEQUART se proposent comme volontaires, ce que valide l'assemblée.

Monsieur LUCCHETTA pense également qu'il faut tendre vers un EPTB. Il est gêné dans la démarche d'état des lieux présentée, par l'approche sectorielle employée et insiste sur la nécessité de prendre en compte la dimension globale de la gestion de l'eau dans le cadre du diagnostic, ce qui pour lui a été réalisé avec succès dans le PDPG.

Perrine PARIS répond que le PDPG a été intégré dans l'état des lieux par un important travail de réécriture par Monsieur Stéphane JOURDAN, ingénieur hydrobiologiste de la Fédération de Pêche du Nord. De plus le thème de la ressource en eau est un thème tellement vaste qu'il était nécessaire dans l'état lieux de commencer par une approche sectorielle. Par contre, l'intérêt du travail réalisé par les groupes thématiques eaux superficielles et milieux aquatiques lors de la réunion diagnostic du 23 novembre 2006, a été de décloisonner l'approche employée dans l'état des lieux.

Monsieur VALET complète par le fait que l'agence de l'eau et la DIREN sont aussi engagés dans une logique globale, avec l'établissement du programme de mesures de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau. Il demande si ce programme de mesures et l'état des lieux du SAGE ont été établis en cohérence.

Perrine PARIS répond que la DIREN de bassin et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ont effectivement demandé que ces deux opérations soient effectuées en corrélation. Le problème est que l'état des lieux du SAGE n'est pas terminé. Cependant, pour les fiches terminées, les données ont été transmises à la DIREN.

Géraldine AUBERT complète par le fait que le SAGE est un programme local mais qui doit être acté par les services de l'état, donc il correspondra forcément au programme de mesures de la DCE.

IV- Questions diverses

Projet de Système d'Information géologique sur l'Avesnois (SIGAvesnois) par le BRGM¹ : présentation de Gilles RICOCHÉZ et Denis MOIRA (Cf. document PowerPoint ci-joint)

Ce projet de recherche mené par le BRGM, financé à 70% par celui-ci et à 30% par le FEDER, a pour objet de réaliser une modélisation prospective du territoire de l'Avesnois en 4 dimensions, à partir de la géologie, de façon à proposer des scénarii d'évolution sur plusieurs décennies dans un souci d'aide à la décision. C'est un projet pilote.

Cet outil est participatif, c'est-à-dire qu'il sera construit en partenariat avec les acteurs du territoire, en fonction de leurs besoins. L'eau pourra en être un enjeu majeur, de par ses liens avec la géologie, d'autant plus que concernant cet enjeu, un groupe de travail territorial existe déjà, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sambre. Aujourd'hui, le groupe de travail de ce projet est en construction.

Réactions

Monsieur DANLOUX demande si sur le plan cartographique le BRGM a tenu compte de la carte de Mancy.

Denis MOIRA répond que cette carte a été prise en compte à travers la thèse de Moulwell.

Monsieur RAOULT demande si les limons ont aussi été intégrés au modèle.

Gilles RICOCHÉZ répond par l'affirmative.

Monsieur RAOULT demande quel est le niveau de précision fourni par le modèle, car il n'y a pas que les couches profondes qui sont intéressantes.

Gilles RICOCHÉZ répond que le problème est la récupération des données pédologiques. L'objectif du Système d'Information Géologique est de centraliser et de mettre l'information à disposition des décideurs.

Monsieur DANLOUX demande si les prélèvements effectués dans les couches tertiaires ont été intégrés.

Gilles RICOCHÉZ répond qu'en effet le modèle tient compte des données les plus récentes.

Monsieur VALET explique que dans le cadre du groupe de travail zone humide un long débat a eu lieu pour savoir comment localiser ces zones à partir d'une carte géologique. Il demande si ce modèle peut permettre d'effectuer cette opération.

Gilles RICOCHÉZ dit que c'est possible, dans la mesure où ça correspond à un besoin des partenaires du projet.

Denis MOIRA précise que c'est possible à partir du moment où l'on dispose du temps et des moyens nécessaires. L'idée du projet de Système d'Information Géologique, c'est que le BRGM dispose des moyens nécessaires, il peut mettre à disposition ses connaissances, mais le projet doit être défini à partir de la discussion avec les acteurs locaux. Ainsi, les acteurs du territoire devront se positionner sur les enjeux prioritaires sur lesquels le BRGM concentrera ses moyens. D'autre part, la plus grosse difficulté réside dans l'accès aux données.

¹ Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Monsieur DANLOUX estime qu'en disposant de la géologie et de la topographie le BRGM peut facilement déterminer les bassins d'alimentation des captages.

Monsieur RAOULT pense que c'est une question très importante.

Denis MOIRA souhaite que les participants envoient leurs questions au BRGM ou à Perrine PARIS, qui se chargera de faire le relais avec le BRGM.

Monsieur DANLOUX demande si le BRGM réalise également des modélisations hydrauliques.

Gilles RICOCHÉZ répond par la négative.

Monsieur DANLOUX estime que concernant la localisation des eaux souterraines il est nécessaire de cibler les couches carbonifère et calcaire dévonien.

Madame AUBERT informe que sur les cartes du BRGM, il est nécessaire de remplacer la notion de champ captant irremplaçable par celle de zone prioritaire pour la protection des captages.

Gilles RICOCHÉZ répond que la correction de ce type d'erreur fait partie de l'intérêt d'un travail commun.

Monsieur RAOULT conclut la séance en remerciant les participants, il est heureux de voir que les géologues s'appuient sur le travail de géographes. Les réunions des groupes de travail du SAGE vont se poursuivre à partir de février 2007 à propos du diagnostic. Mais la priorité doit être donnée à l'action : il faut rapidement envoyer la délégation d'élus en début d'année pour approfondir la question de l'EPTB.

D'autre part actuellement c'est le Parc naturel régional de l'Avesnois qui porte le SAGE. C'est une chance. Toutefois plusieurs communes du bassin versant de la Sambre bénéficient du SAGE mais n'appartiennent pas au territoire du Parc, donc ne côtoient pas : 17 communes de l'Aisne et 9 communes du Nord, situées hors du périmètre de révision du PNR, représentant une population de **89 433 habitants** (55 382 sans Maubeuge) soit **42% de la population du bassin versant** (25% sans Maubeuge) et une surface de **27 889 ha** (26 004 sans Maubeuge), soit **20% de la surface du bassin versant** (19% sans Maubeuge).

Ce problème est d'autant plus important que l'Agence de l'Eau demande quel est l'apport des communes pour le SAGE. Il est nécessaire de renforcer la solidarité territoriale amont aval.

Annexe 1 : Les personnes présentes à la journée de sensibilisation : « Préservation de la ressource en eau et agriculture en Avesnois »

6 juin 2006

NOM	FONCTION ET ORGANISME
Monsieur ANCEAU	Mairie d'Etroeungt
Monsieur BAUDCHON	Conseiller municipal de Berlaimont
Madame BERIOU	UFC – Que Choisir Sambre Avesnois
Monsieur BOURGUELLE	Association ESA environnement Sambre Avesnois
Monsieur BRUNELLET	Maire de Le Favril
Monsieur BRUNELLE	Directeur du PNR de l'Avesnois
Monsieur CABARET	Association Syndicale Autorisée de Drainage de Le Quesnoy
Monsieur CARTIEAUX	Président de l'ADARTH
Monsieur CATTELOIN	Ferrière la Petite
Monsieur CAULIER	Régie SIDEN France
Monsieur CHAFAI	Chef de cellule de la DDE d'Avesnes sur Helpe
Monsieur ???	DDE d'Avesnes sur Helpe
Madame COUPEZ	Association Défense Environnement à Beaufort
Mademoiselle DE MEY	Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas de Calais (Gabnor)
Madame DELANDSHEER	Régie SIDEN France
Monsieur DENISE	Adjoint au Maire de Floursies
Madame DESPREZ	Conseillère Technique Chambre d'Agriculture du Nord
Monsieur DHORDAIN	Adjoint au Maire d'Aibes
Monsieur DHUIEGE	Chargé de Mission au PNR Avesnois
Monsieur DORCHIES	Mairie de Ferrière La Grande
Monsieur DUBUCQUOY	Président FDSEA canton de Landrecies
Monsieur DUMONT	Maire de La Groise
Monsieur DUFLOCQ	ADARTH
Monsieur DUTREMEE	Maire de Beaurieux
Monsieur FLAMENT	Chambre d'Agriculture
Monsieur FOUQUART	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - Service Hydraulique
Monsieur GAVERIAUX	Maire de Gd Fayt
Monsieur GEORGE	Association Syndicale Autorisée de Drainage
Madame GHAYE	Maire de Jolimetz
Monsieur GLACET	Chambre d'Agriculture du Nord
Monsieur GRIMBERT	Conseiller Municipal d'Anor
Madame GRIMONPREZ	Chargée de mission du Conseil Général du Nord
Madame GRUSON	Chargée de mission Pays Sambre Avesnois
Monsieur GUERMONPREZ	ISA à Lille
Monsieur GUILIANI	Président de la Fédération de Pêche de l'Aisne
Monsieur HENNEQUART	Maire de Mazinghien
Monsieur JACQMART	Agence de l'Eau Artois Picardie
Monsieur JONNART	Président canton de Solre le Château – FDSEA
Monsieur LE ROUZIC	Président Association de Défense de la Vallée de la Solre
Monsieur LEBECQ	Maire de Sémeries

Monsieur LECOMTE	Stagiaire, Agglomération Maubeuge Val de Sambre
Madame LENGLET	CFPPA de Le Quesnoy
Monsieur LESAGE	Enseignant d'Agromonie et Ecologie, Institut d'Anchin Pecquencourt
Monsieur LOBIT	Sous Préfet de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe
Madame LOR	Responsable Zone Avesnois , Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.
Monsieur MAILLARD	Adjoint au Maire de Mazinghien
Monsieur MARCHAND	1 ^{er} Adjoint Mairie de Colletet
Monsieur MONET	Président de l'ASAD de Saint Rémy du Nord
Mademoiselle PARIS	Chargée de Mission du PNR Avesnois
Monsieur PIETTE	Agriculteur (vaches laitières)
Monsieur PLATEAU	Adjoint au Maire de Lez Fontaine
Monsieur PRZESZLO	Administrateur du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas de Calais (Gabnor)
Madame PETKOVA	ADARTH
Monsieur RAOULT	Président du PNR et de la CLE du SAGE de la Sambre
Monsieur RETAILLEAU	Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas de Calais (Gabnor)
Monsieur ROUSSEAU	FDSEA
Monsieur SIX	Chambre d'Agriculture du Nord
Madame STIEVENART	Vice-Présidente du SM des Espaces Naturels régionaux
Madame WACKERS	CFPPA de le Quesnoy

Annexe 2 : Liste des demandes de l'exposition sur l'eau pour l'année 2007

NOM		Prénom	Organisme	Adresse		
	Le Maire		Commune	51, place Foch	59132	OHAIN
Monsieur	COGNEAU		CPIE Bocage de l'Avesnois	1, Chemin des Prés Verquins	59570	GUSSIGNIES
Monsieur	THOMAS		Commune	Place du G. de Gaulle	02450	BOUE
Monsieur	BOULENGER	Jean Michel	Ecole maternelle et primaire	16, Rue Pasteur	59216	SARS POTERIES
Mesdames	COLLET & SIMON		Ecole Maternelle Pierre Semard	31, Rue Jean Cattelas	59620	AULNOYE AYMERIES
Madame	JERONNEZ	Sandrine	Ecole de Jolimetz	5, Rue Coulon	59530	JOLIMETZ
Mademoiselle	ABERBOUR	Anne Laure	Ecole publique	18, Grand Rue	59218	SALESCHES
Monsieur	MORTELETTE	Philippe	Ecole publique	11, Rue Jean de Haynin	59570	BAVAY
Mademoiselle	CABARET	Nelly	Ecole publique	2, La Place	59177	RAINSARS
Mesdames	CAUSSE & OLIVI		Collège Léo Lagrange		59610	FOURMIES
Mademoiselle	DRUELLE	Lorine	Ecole Langevin Wallon	Rue de l'Eglise	59131	ROUSIES
Madame	ANTONIOL	Martine	Ecole publique	Place de l'Eglise Maroilles	59550	MAROILLES
Monsieur	GUEZAL	Saïd	Ecole primaire	24, rue des prés	59440	AVESNES SUR HELPE
Madame	HUCK	Annie	Maternelle Léonard De Vinci	Rue Louis Breguet - Pont Allant	59600	MAUBEUGE
Monsieur	JARDOT	Benoît	Ecole Maurice Carême	Bd des Résistants	59550	LANDRECIES
Monsieur	LEDUC	Alain	Ecole primaire	8, Place Foch	59132	OHAIN
Monsieur	LEON	Christophe	Maternelle Léonard De Vinci	Rue Louis Breguet - Pont Allant	59600	MAUBEUGE
Madame, Monsieur	Mme ROUSSEL & M. OSSELAER		Ecole Mixte	1bis Rue Foch	59740	LIESSIES
Madame	PICQUART	Nadine	Ecole maternelle "Les Maronniers"	Rue P. De Ronsard - Epinette	59600	MAUBEUGE
Madame	RUBENS	Marie Odile	Ecole St Joseph		59186	ANOR